

Concours, IRA, bonification indiciaire... Quoi de neuf au JO cette semaine ?

Bastien Scordia

C'est le propre d'une période de remaniement ministériel, d'autant plus si celui-ci n'est pas terminé. Faute d'équipe gouvernementale au complet, peu de textes ont été publiés au Journal officiel cette semaine. Quelques-uns intéressent néanmoins la fonction publique.

C'est le cas notamment de plusieurs arrêtés fixant le nombre de postes offerts à plusieurs concours ou à des examens professionnels. Ainsi, 52 postes sont offerts, au titre de l'année 2024, aux concours pour le recrutement de [conseillers d'éducation populaire de la jeunesse](#) et 50 pour les concours [d'inspecteurs de la jeunesse et des sports](#).

À noter aussi la publication d'un arrêté fixant le nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'accès des inspecteurs divisionnaires des finances publiques de classe normale au [grade d'inspecteur principal des finances publiques](#) au titre de l'année 2024. Treize places sont ainsi offertes à cet examen professionnel et 14 à l'examen professionnel pour l'accès des inspecteurs au grade [d'inspecteur principal des finances publiques](#).

NBI des agents de l'Intérieur

Plusieurs autres textes intéressant les agents publics ont également été publiés. Parmi ceux-ci, un [arrêté](#) fixant les modalités et le calendrier de nomination des lauréats de la session d'automne 2023 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) et d'un [arrêté](#) fixant la répartition du montant global en points d'indice majoré de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) pouvant être attribuée aux agents de l'Intérieur exerçant des fonctions supérieures de direction, d'encadrement et d'expertise.

Autres textes publiés : un [arrêté](#) fixant le taux de promotion au grade de commandant de police dans le corps de commandement de la police nationale et un [arrêté](#) modifiant la nature des épreuves écrites et orales pour les concours gérés par les ministères sociaux.